adans

PLAN

Lot 58		25,40 ares	
-	1016,00 m²	-	2463,80 m²
1524,00 m²	r	-	22-c
tt/tp	ha dnp 11,80 m ha nr 15,80 m	-	III+1R+2S

RESERVE AUX ADMINISTRATIONS

appartient à la délibération
du conseil communal
du 9 juillet 2018
référence n° 82A/2018/2

VILLE DE LUXEMBOURG - ADMINISTRATION COMMUNALE -

LEGENDE

LEGENDE REGLEMENTAIRE

(légende-type du PAP, RGD du 28.07.2011 concernant le contenu du plan d'aménagement particulier "quartier existant" et du plan d'aménagement particulier "nouveau quartier" acceptée et développée)

	LOT / ILOT		1		
surface d'emprise au sol [m²]	min.	max.	min.	max.	surface du lot / de l'îlot [ares]
surface du scellement du sol [m²]	max.		min.	max.	surface constructible brute [m²]
type de toiture			min.	max.	type et nombre de logements
		max.	min.	max.	nombre de niveaux
type, disposition et nombre de constructions		hauteur des constructions [m]			

Délimitation du PAP et des zones du PAG

- délimitation du PAP
- délimitation des différentes zones du PAG

Courbes de niveaux

- terrain existant
- terrain remodelé

Nombre de niveaux

- I, II, III, ... nombre de niveaux pleins
- +1,2, ... R nombre d'étages en retrait
- +1,2, ... C nombre de niveaux sous combles
- +1,2, ... S nombre de niveaux en sous-sol

Hauteur des constructions

- hc-x hauteur corniche: x [m]
- ha-x hauteur acrotère: x [m]
- hf-x hauteur au faîte: x [m]

Types, dispositions et nombre des constructions

- oc constructions en ordre contigu
- onc constructions en ordre non contigu
- x-mi x maisons isolées
- x-mj x maisons jumelées
- x-mb x maisons en bande

Types et nombre de logements

- x-u x logements de type unifamilial
- x-b x logements de type bifamilial
- x-c x logements de type collectif

Formes de toiture

- tp toiture plate
- tx (y%-z%) toiture à x versants, degré d'inclinaison
- orientation du faîte

Gabarit des immeubles (plan / coupes)

- alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
- limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
- alignement obligatoire pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines
- limites de surfaces constructibles pour avant-corps

Délimitation des lots / îlots

- lot projeté
- îlot projeté
- terrains cédés au domaine public communal

Degré de mixité des fonctions

- min x% pourcentage minimal en surface construite brute à dédier au logement par construction
- y% x% pourcentage minimal et maximal en surface construite brute de logement par construction
- x% pourcentage obligatoire en surface construite brute de logements par construction

Espaces extérieurs privés et publics

- EVp espace vert privé
- EVP espace vert public
- ADJ aire de jeux ouverte au public
- espace extérieur pouvant être scellé
- voie de circulation motorisée
- espace pouvant être dédié au stationnement
- chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne
- voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre

Plantations et murets

- arbre à moyenne ou haute tige projeté / arbre à moyenne ou haute tige à conserver
- haie projetée / haie à conserver
- muret projeté / muret à conserver

Servitudes

- servitude de type urbanistique
- servitude écologique
- servitude de passage
- élément bâti ou naturel à sauvegarder

Infrastructures techniques

- rétention à ciel ouvert pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux pluviales
- fossé ouvert pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux usées

LEGENDE COMPLEMENTAIRE

- Tracé et orientation de la coupe
- 3.00 Cote minimum
- 3.00 Cote maximum
- Terrain naturel
- Terrain en remblai projeté
- Future construction
- Surface pouvant être scellée suivant CSS
- Toiture verte avec obligation de plantation sur 50% de la surface concernée
- Terrain modifié projetée hors PAP
- dnp / nr Dernier niveau plein / niveau en retrait
- tt Toiture terrasse
- r Résidence

Fonds de plan

Levé topographique n° 150097-12/01, BEST-Topo s.à r.l
Plan de mesurage n°159124, BEST-G.O. s.à r.l.

CHIFFRES CLES

Surface totale du PAP: ± 25a 40ca
Surface privée: ± 25a 40ca (soit 100,00%)
Surface à céder au domaine public: 00a 00ca (soit 0,00%)

Unités d'habitation: 22 UH
Densité de logements: ± 86,6 UH/ ha brut

Référence: 18277/26C
Le présent document appartient à ma décision d'approbation du: 15 octobre 2018
Le Ministre de l'Intérieur
Dan Kersch

COUPES

E-cone architectes - urbanistes ingénieurs conseils

E-cone s.à r.l. | B.P.128 L-7502 Mersch
263 264 1 | 263 264 548 | info@E-cone.lu

MAITRE D'OUVRAGE

Cessange-Brill s.a.

14, rue de la Gare
L-7535 Mersch

DOCUMENT

Echelle	1/250	
Plan N°	235716-525	-
Dessiné	JAD	
Contrôlé	SSP	
Validé	JAD	
Date	01-06-2018	

OBJET

PAP Nouveau Quartier "Boulevard du Brill", SD n° CS-23
(Modification ponctuelle du lot 58 du PAP "Im Brill")

à Cessange

DOSSIER: 2357-16

PARTIE GRAPHIQUE
Modifiée suite à l'avis n° 18277/26C de a Cellule d'Evaluation du Ministère de l'Intérieur

MODIFICATIONS

INDICE	OBJET	DATE	DESSINE		CONTROLE	
-	-	-	-		-	

TOUTES SURFACES SONT APPROXIMATIVES, LES NIVEAUX VRD SONT DONNES A TITRE INDICATIF

Imprimé par adans le jeudi 31 mai 2018 à 18:22:10 : V:\02 projets actifs\235716-cessange-cpp de brill, lot 525 plan\044 pap\235716-525 mdfs sans cs\01 parts graphiques\dwg\235716-525.dwg